

Objet : Création de 5 zones réglementées temporaires (ZRT) et 2 zones dangereuses temporaires (ZDT) pour l'exercice MICA S17-2021 en région Sud-Ouest

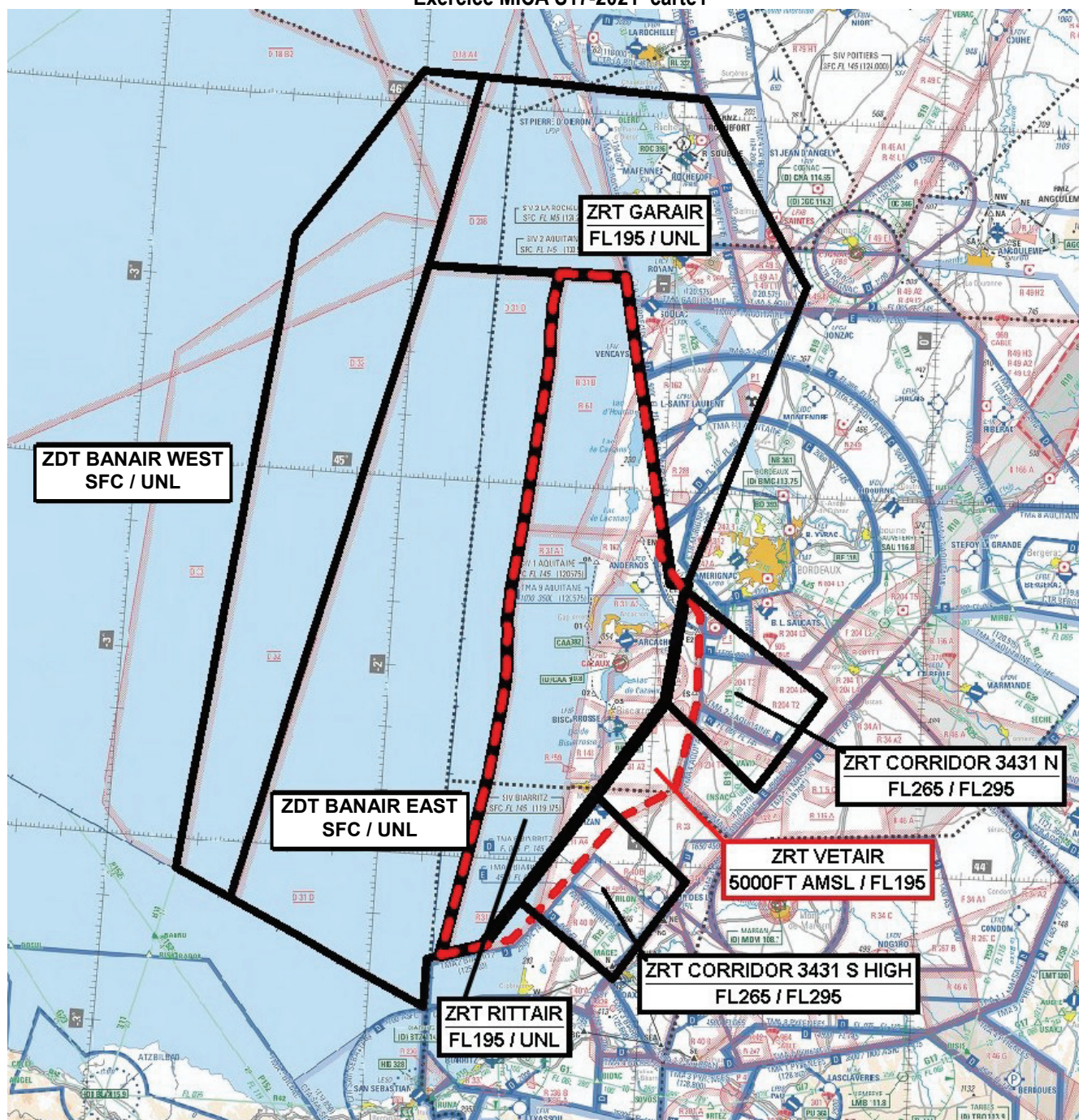
En vigueur : 28 avril 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR – AD : Cazaux LFBC, Mimizan LFCZ, Biscarrosse Parentis LFBS, Andernos les Bains LFCD, Arcachon la Teste de Buch LFCH, Soulac sur Mer LFDK

ACTIVITÉ

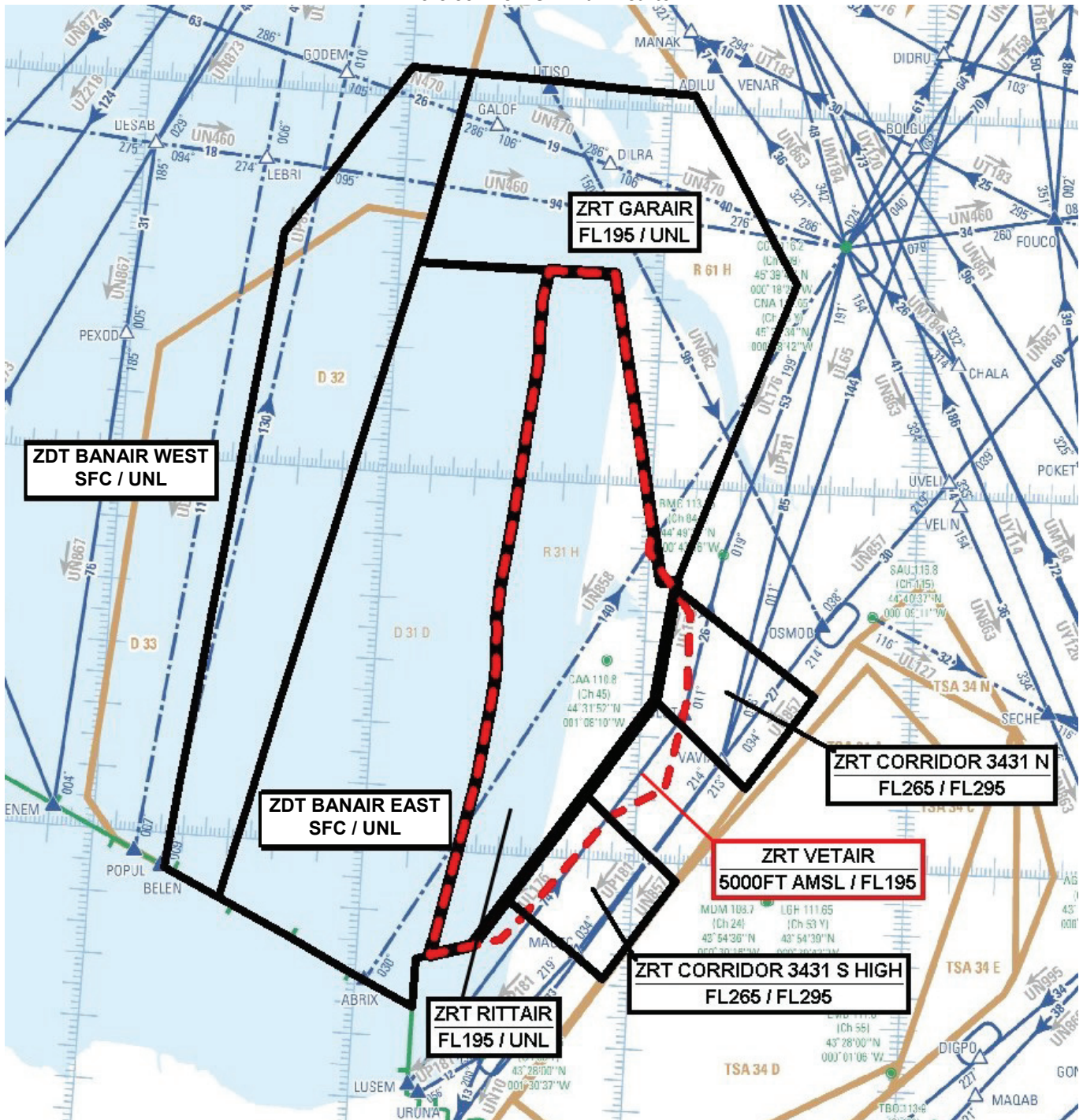
Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs français de tous types (avions de combat, aéronefs ravitailleurs et de détection aéroportée) de la défense, évoluant en CAM de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de zones réglementées et dangereuses temporaires.

Exercice MICA S17-2021 carte1



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2020

Exercice MICA S17-2021 carte 2



Extrait carte de croisière ENR 6.2 édition 4/2020

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZDT BANNAIR (W et E), ZRT RITTAIR, ZRT GARAIR, ZRT VETAIR, ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH, ZRT CORRIDOR 3431 N :
28 APR 2021, 0800-1000 UTC

INFORMATION DES USAGERS

ZDT BANNAIR (W et E), ZRT RITTAIR, ZRT VETAIR, ZRT GARAIR, ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH, ZRT CORRIDOR 3431 N :
NANTES INFO / APP (ZDT BANNAIR W) : 122.800 MHz (SIV 1) / 119.535 MHz (SIV 3)
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
BIARRITZ INFO : 119.175 MHz
CAZAUX APP : 119.600 MHz, 275.300 MHz
MARSAN APP : 119.700 MHz
ACC/UAC BREST : fréquences de contrôle
ACC/UAC BORDEAUX : fréquences de contrôle
MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZDT BANNAIR (W et E), ZRT RITTAIR, ZRT VETAIR, ZRT GARAIR, ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH, ZRT CORRIDOR 3431 N :
Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.

STATUT

ZDT BANNAIR (W et E), ZRT RITTAIR, ZRT VETAIR, ZRT GARAIR, ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH, ZRT CORRIDOR 3431 N :
Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).
Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATIONParties ZRT :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.
- les aéronefs en CAG/IFR, après coordination auprès de l'organisme gestionnaire, pour transit dans les ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH et 3431 N

Parties ZDT :

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT et ZDT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties de ZRT et ZDT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES			
ZRT RITTAIR	ZRT GARAIR	ZDT BANAIR	
Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-R 31 H CAZAUX publiée à l'AIP France ENR 5.1	Limites latérales 46°04'30.00" N,001°46'06.00" W 46°02'46.00" N,000°54'34.00" W 45°33'20.00" N,000°29'16.00" W 44°45'00.00" N,000°53'32.00" W 44°45'00.00" N,000°57'00.00" W 45°33'40.00" N,001°11'00.00" W parallèle 45°33'40.00" N 45°33'40.00" N,001°56'00.00" W 45°41'00.00" N,001°53'28.00" W 46°04'30.00" N,001°46'06.00" W	ZDT BANAIR WEST Limites latérales 43°50'20.00" N,002°31'10.00" W 43°54'39.00" N,002°43'44.00" W 45°31'21.00" N,002°27'39.00" W 45°37'04.00" N,002°26'40.00" W 46°04'49.00" N,001°59'52.00" W 46°04'30.00" N,001°46'06.00" W 45°33'40.00" N,001°56'00.00" W 43°50'20.00" N,002°31'10.00" W	ZDT BANAIR EAST Limites latérales Identiques à celles de la zone LF-D 31 D CAZAUX publiée à l'AIP France ENR 5.1
Limites verticales FL 195 / UNL	Limites verticales FL195 / UNL	Limites verticales SFC / UNL	
ZRT CORRIDOR 3431 N	ZRT VETAIR	ZRT CORRIDOR 3431 S HIGH	
Limites latérales 44°43'59.00" N,000°53'43.00" W 44°25'55.00" N,000°56'59.00" W 44°12'33.18" N,000°35'53.35" W 44°27'42.00" N,000°21'34.00" W 44°43'59.00" N,000°53'43.00" W	Limites latérales Identiques à celles des zones LF-R 31 A1, A2, A3, A4 et B CAZAUX publiées à l'AIP France ENR 5.1	Limites latérales 43°52'59.00" N,001°27'26.00" W 44°10'18.00" N,001°11'31.00" W 43°57'09.00" N,000°50'32.00" W 43°41'08.00" N,001°05'32.00" W 43°52'59.00" N,001°27'26.00" W	
Limites verticales FL265 / FL295	Limites verticales 5000FT AMSL / FL195	Limites verticales FL265 / FL295	

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur

Des activités complémentaires sont programmées en zones TSA 34 A et N le 28 avril de 0800 à 1000 UTC.

Espace inférieur

Des activités complémentaires sont programmées en zones LF-R 34 (FL 100 au FL 195) le 28 avril de 0800 à 1000 UTC.

Lorsque les ZRT VETAIR, RITTAIR, GARAIR et BANAIR sont actives :

- Plafonnement utilisation des zones LF-D 16-B et LF-D 16-D au FL305
- Plafonnement LF-R 49 H 1 au FL 155, transit IFR sur autorisation en dessous du FL 155 lors de l'activation de la ZRT GARAIR

Version SPARE METEO (cas où les zones RITTAIR, VETAIR, GARAIR et BANAIR ne pourraient pas être utilisées) :

activation de la zone TSA 43 A et des zones LF-R 68 aux mêmes horaires.

Décision d'appliquer soit le plan nominal (Exercice MICA S17-2021), soit le Plan SPARE METEO, à J – 1.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Section E.A

Téléphone : 04 87 65 47 98 ou 04 87 65 47 99

PNIA : 864 942 4798 (99)

Pendant l'exercice :

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.06.84.51 ou 05.33.94.08.48

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun (en cas de remplacement)
Téléphone : 04.81.18.33.27 ou 04.78.14.65.21

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile (en cas de remplacement)
Téléphone : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Mont-de-Marsan
Téléphone : 05.58.05.49.78 (secours : 05.58.46.28.41)

Centre Militaire de Contrôle (CMC) de Cazaux :
Téléphone : 05.56.22.99.11